

RÉSUMÉ DES MODALITÉS CONTRACTUELLES en date d'AVRIL 2020
pour
DOMINIC GIROUX
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRHSN

| Élément du régime de rémunération global | Description | Coût pour l'IRHSN (Annuel) |
|---|---|--|
| Salaire de base | | 80 206 \$ |
| Rémunération au rendement | Jusqu'à 15 % du salaire de base calculé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement prédéterminés par le conseil | 0 \$ - 12 030 \$ |
| Durée du mandat | 5 ans – du 2 octobre 2017 au 1 ^{er} octobre 2022 | |
| Activités professionnelles | Participation aux conférences et adhésions professionnelles selon les responsabilités liées au poste | s/o |
| Vacances / congés payés | Admissible à des jours d'absence payés sur une base annuelle. Les jours non utilisés ne seront pas reportés à l'année suivante et seront perdus sans compensation additionnelle ou indemnité accumulée. Les jours d'absence coïncideront avec les jours de vacances d'HSN. | 7 semaines |
| Allocation pour frais d'automobile | Le cadre reçoit une allocation pour compenser les coûts de transport liés aux voyages d'affaires | s/o |
| Assurance-maladie complémentaire | Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 % | s/o |
| Soins dentaires | Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 % | s/o |
| Hospitalisation dans une chambre à deux lits | Tous les employés ont droit à une indemnité versée par l'hôpital | s/o |
| Congés de maladie | Tous les employés ont droit à 15 semaines de prestations de maladie | Admissible |
| Régime amélioré de prestations d'invalidité de longue durée | Une indemnité de remplacement du revenu est offerte à tous les gestionnaires après un délai de carence de 15 semaines. L'IRHSN paie la cotisation de base; l'employé paie la cotisation supplémentaire. Coût pour l'employé : 1,183% + 8 % TVP = 1 025 \$ | (Calcul : 3,974 % + 8 % TVP = 3 443 \$) |
| Compte de gestion des dépenses santé | Indemnité fournie pour le remboursement des dépenses liées aux soins de santé et aux soins dentaires non couverts par le régime d'avantages sociaux | s/o |
| Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) | Tous les employés à temps plein sont membres du HOOPP et l'IRHSN doit y contribuer. Coût pour l'employé = 7 379 \$ | Pour chaque tranche de 1,00 \$ contribuée par l'employé, l'IRHSN contribue 1,26 \$ = 9 298 \$ |
| Cessation d'emploi | Contrat à durée déterminée de 5 ans se terminant le 1 ^{er} octobre 2022 avec renouvellement possible de 6 mois. En cas de congédiement non motivé, une indemnité est versée pour faciliter la transition vers un autre emploi | La moindre des deux périodes : Période de 18 mois + 1 mois pour chaque année de service terminée jusqu'à un maximum de 24 mois OU la durée restante du mandat |